

Mise à jour ASDER

Juillet 2021

MaPrimeRénov' est une aide de l'État (20 000 € maximum sur 5 ans) pour vos travaux de rénovation énergétique. Elle s'adapte en fonction de vos revenus et du gain écologique apporté par vos travaux.

- MaPrimeRénov' est ouverte à **l'ensemble des propriétaires** qui occupent leur logement
- Elle est ouverte également à **l'ensemble des copropriétaires**
- Ouverture de MaPrimeRénov' **aux propriétaires bailleurs (personnes physiques) et usufruitiers** (dépôt des dossiers à partir du 01/07/2021 et dont les devis auront été signés à compter du 1^{er} Octobre 2020)
- Priorité à l'éradication des passoires thermiques
- Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses

Pour vos travaux, faites appel à un artisan de confiance. Exigez qu'il soit Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Tous les travaux réalisés pour des devis signés à compter du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles à MaPrimeRénov' (en revanche, la date de dépôt de votre dossier sur www.maprimerenov.gouv.fr diffère selon votre profil).



Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux</small>
1	Jusqu'à 14 879 €	Jusqu'à 19 074 €	Jusqu'à 29 148 €	>29 148 €
2	Jusqu'à 21 760 €	Jusqu'à 27 896 €	Jusqu'à 42 848 €	>42 848 €
3	Jusqu'à 26 170 €	Jusqu'à 33 547 €	Jusqu'à 51 592 €	>51 592 €
4	Jusqu'à 30 572 €	Jusqu'à 39 192 €	Jusqu'à 60 336 €	>60 336 €
5	Jusqu'à 34 993 €	Jusqu'à 44 860 €	Jusqu'à 69 081 €	>69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Pour toute information complémentaire et pour connaître les dates d'entrée en vigueur de ces aides : <https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov>

MaPrimeRénov' Bleu : à combien ai-je droit ?





Mieux chez moi, mieux pour la planète

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrimeRénov'	Estimation du montant des CEE cumulables à « maprimerénov » Au 11/02/2021	MaPrimeRénov' + CEE (attention, écrêtement de maprimerénov en fonction des CEE perçus)
		Je peux demander l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Rénovation globale			
	Bonus de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation(BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	500 €	-	500 €
	Chaudières à granulés	10 000 €	4 044 €* ou 1 582 €	14 044 €*
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	4 500 €* ou 1 181 €	14 500 €*
	Chauffage solaire	8 000 €	4 044 €* ou 1 500 €	12 044 €*
	Chaudières à bûches	8 000 €	4 044 €* ou 1 582 €	12 044 €*
	Pompes à chaleur air/eau	4 000 €	4 500 €* ou 1 181 €	8 500 €*
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	239 €	4 239 €
	Poêles à granulés	3 000 €	425 €	3 425 €
	Poêles à bûches	2 500 €	425 €	2 925 €
	Foyers fermés, inserts	2 000 €	425 €	2 425 €
	Equipements solaires hybrides	2 500 €	251 €	2 751 €
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	834 €	2 400 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200 €	708 €	Jusqu'à 1 908 €
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	173 €	1 373 €
	Dépose d'une cuve fioul	1 200 €	-	1 200 €
	Pompes à chaleur air-air	-	866 €	866 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	170 €	170 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	100 €/équipement	100 €/équipement
		Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	747 €
Ventilation mécanique simple flux		-	562 €	562 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	91 €/équipement	191 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m2 pour maprimerénov))	75 €/m ²	42 €/m ²	117 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m ²	24 €/m ²	99 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	42 €/m ²	67 €/m ²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	45 €/m ²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m ²	5 €/m ²	30 €/m ²
	Isolation des combles perdus	-	12 €/m ²	20 €/m ²
	Isolation d'un plancher bas	-	12 €/m ²	20 €/m ²

*montant des CEE en cas de remplacement d'une chaudière fuel ou gaz hors condensation

MaPrimeRénov' Jaune : à combien ai-je droit ?





Mieux chez moi, mieux pour la planète

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrimeRénov'	Estimation du montant des CEE cumulables avec « maprimerénov » effectuée le 11/02/2021	MaPrimeRénov' + CEE (attention , écrêtement de maprimerénov en fonction des CEE perçus)
	Rénovation globale	Je peux demander l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	400 €	-	400 €
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 044 €* ou 791 €	12 044 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 500 €* ou 591 €	12 500 €
	Chauffage solaire	6 500 €	4 044 €* ou 750 €	10 544 €
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 044 €* ou 791 €	10 544 €
	Pompes à chaleur air/eau	3 000 €	4 500 €* ou 591 €	7 500 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	3 137 €
	Poêles à granulés	2 500 €	212 €	2 712 €
	Poêles à bûches	2 000 €	212 €	2 212 €
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	212 €	1 412 €
	Equipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	2 125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	800 €	417 €	2 013 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 800 €	430 €	Jusqu'à 1 230 €
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	87 €	887 €
	Dépose d'une cuve fioul	800 €	-	800 €
	Pompes à chaleur air-air	-	433 €	433 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	170 €	170 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	100 €/équipement	100 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	374 €	3 374 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	281 €	281 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées) en remplacement de simple vitrage	80 €/équipement	45 €/équipement	125 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m2 pour maprimerénov)	60 €/m²	21 €/m²	81 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m²	12 €/m²	72 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m²	21 €/m²	41 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m²	20 €/m²	40 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m²	3 €/m²	23 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	12 €/m²	20 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	12 €/m²	20 €/m²

*montant des CEE en cas de remplacement d'une chaudière fuel ou gaz hors condensation

MaPrimeRénov' Violet : à combien ai-je droit ?





Mieux chez moi, mieux pour la planète

	Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrimeRénov'	Estimation du montant des CEE cumulables avec « maprimerénov » Effectuée le 11/02/2021	Estimation MaPrimeRénov' + CEE (attention, écrêtement de maprimerénov en fonction des CEE perçus)
	Forfait : Rénovation globale (non cumulable avec « maprimerénov » travaux par travaux)	7 000 €	7 000 €	14 000 €
	Bonus de passoire	1 000 €		1 000 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	1 000 €
	Audit énergétique	300 €	-	300 €
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 527 €* ou 791 €	6 527 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 527 €* ou 591 €	6 527 €
	Chauffage solaire	4 000 €	2 527 €* ou 749 €	6 527 €
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 527 €* ou 791 €	5 527 €
	Pompes à chaleur air/eau	2 000 €	2 527 €* ou 591 €	4 527 €
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	2 137 €
	Poêles à granulés	1 500 €	212 €	1 712 €
	Poêles à bûches	1 000 €	212 €	1 212 €
	Foyers fermés, inserts	600 €	212 €	812 €
	Equipements solaires hybrides	1 000 €	125 €	1 125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	417 €	655 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	455 €	855 €
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	87 €	487 €
	Dépose d'une cuve fioul	400 €	-	400 €
	Pompes à chaleur air-air	-	433 €	433 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement	
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	374 €	2 374 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	281 €	281 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées) en remplacement de simple vitrage	40 €/équipement	45 €/équipement	85 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m2 pour maprimerénov)	40 €/m ²	21 €/m ²	61 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m ²	10 €/m ²	50 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m ²	21 €/m ²	36 €/m ²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m ²	10 €/m ²	25 €/m ²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	15 €/m ²	3 €/m ²	18 €/m ²
	Isolation des combles perdus	-	10 €/m ²	10 €/m ²
Isolation d'un plancher bas	-	10 €/m ²	10 €/m ²	

*montant des CEE en cas de remplacement d'une chaudière fuel ou gaz hors condensation

MaPrimeRénov' **Rose** : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrimeRénov'	Estimation du montant des CEE cumulables avec maprimerénov effectuée le 11/02/2021	MaPrimeRénov' + CEE (attention, écrêtement de maprimerénov en fonction des CEE perçus)
	Forfait Rénovation globale (non cumulable avec « maprimerénov »travaux par travaux)	3 500 €	7 000 €	10 500 €
	Bonus de passoire	500 €	-	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €		500 €
	Audit énergétique	-	-	-
	Chaudières à granulés	-	2 527 €* ou 791 €	2 527 €*
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 527 €* ou 591 €	2 527 €*
	Chauffage solaire	-	2 527 €* ou 749 €	2 527 €*
	Chaudières à bûches	-	2 527 €* ou 791 €	2 527 €*
	Pompes à chaleur air/eau	-	2 527 €* ou 591 €	2 750 €*
	Chauffe-eau solaire	-	137 €	137 €
	Poêles à granulés	-	212 €	212 €
	Poêles à bûches	-	212 €	212 €
	Foyers fermés, inserts	-	212 €	212 €
	Equipements solaires hybrides	-	125 €	125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	417 €	650 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	-	455 €	455 €
	Chauffe-eau thermodynamique	-	87 €	87 €
	Dépose d'une cuve fioul	-	-	-
	Pompes à chaleur air-air	-	433 €	433 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	374 €	374 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	281 €	281 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées) en remplacement de simple vitrage	-	45 €/équipement	45 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m2 pour maprimerenov)	15 €/m ²	21 €/m ²	36 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	15 €/m ²	10 €/m ²	25 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m ²	21 €/m ²	28 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m ²	10 €/m ²	17 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m ²	3 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	10 €/m ²	10 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	10 €/m ²	10 €/m²

*montant des CEE en cas de remplacement d'une chaudière fuel ou gaz hors condensation

Calcul de MaPrimeRénov :

Le montant cumulé de MPrimeRénov et des aides des fournisseurs d'énergie ne doit pas dépasser :

- 90 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov bleu
- 75 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov jaune
- 60 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov violet
- 40 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov rose

D'autre part, le montant cumulé de toutes les aides ne doit pas dépasser 100 % de la dépense éligible

Plafonnement des dépenses éligibles	
Equipements et matériaux éligibles	Plafond de dépense éligible
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE	
Chaudière gaz à très haute performance énergétique pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME	4 000€
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid en métropole et Outre-mer	1 800€
Chauffe-eau thermodynamique	3 500€
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	12 000€
Pompe à chaleur géothermique et solarothermique (dont PAC hybrides)	18 000€
Chauffe-eau solaire individuel et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau (dont appoint)	7 000€
Système solaire combiné et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux (dont appoint)	16 000€
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	4 000€
Poêle à bûches et cuisinières à bûches	4 000€
Poêle à granulés et cuisinières à granulés	5 000€
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	16 000€
Chaudière bois à alimentation automatique (granulées, plaquettes)	18 000€
Foyer fermé, insert à bûches ou granulés	4 000€
ISOLATION THERMIQUE	
Isolation des murs par l'extérieur	150€ / m2
Isolation des murs par l'intérieur	70€ / m2
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	75€ / m2
Isolation des toitures terrasses	180€ / m2
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes fenêtres) en remplacement de simple vitrage	1 000€ / équipement
Isolation des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire	200€ / m2
AUTRES TRAVAUX	
Audit énergétique hors obligation réglementaire	800€
Ventilation double flux	6 000€
Dépose de cuve à fioul	4 000€

LES ETAPES POUR BENEFICIER DE MAPRIMERENOV'

- Munissez-vous des documents dont vous aurez besoin pour constituer votre dossier : informations sur votre situation fiscale et devis de l'artisan RGE que vous avez choisi.
- Rendez-vous sur www.maprimerenov.gouv.fr et créez votre compte.
- Laissez-vous guider, obtenez une première estimation et déposez votre demande (mono ou multi-travaux, mais non modifiable par la suite)
- Quelques jours après votre demande, vous recevez par mail une confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant.
- Vous pourrez alors commencer vos travaux sans attendre.
- Votre aide vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'Etat (sous quatre mois maximum).

ATTENTION :

- pour obtenir votre versement, n'oubliez pas de transmettre, dès la fin des travaux, la facture de votre artisan RGE via votre espace personnel sur www.maprimerenov.gouv.fr
- une fois le dossier déposé et acté, il ne sera plus possible d'ajouter de travaux supplémentaires à votre demande, qu'elle soit mono ou multi-travaux. Il faudra dans ce cas faire annuler le dossier et en recréer un nouveau (délai d'annulation assez long).

Un Espace Conseil FAIRE développe une mission de service public visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des logements. Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller FAIRE au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés/ demandés par le public.

Espace Conseil FAIRE - Tel 04 56 11 99 00 - info@faire73.fr

Soutenu par

